

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Port, le 2 mai 2022

Bureau Communautaire du 2 mai 2022

Habitat, port de plaisance, lutte contre les inondations,... le TCO lance les travaux nécessaires

Sous la présidence d'Emmanuel Séraphin, les élus du Bureau Communautaire du TCO ont voté, entres autres, la réalisation de travaux de confortement des ouvrages de protection des ravines Petit et Grand Etang à St-Leu, et sur les pontons du port de plaisance de la Pointe des Galets. Dans le domaine de l'habitat, ils ont validé la participation de la Caisse d'allocations familiales au fonds mutualisé pour l'amélioration de l'habitat ainsi que le lancement d'une étude sur les logements vacants dans l'Ouest...



LUTTE CONTRE LES INONDATIONS (GEMAPI)

Des travaux de confortement des ouvrages de protection des ravines Petit et Grand Etang à St-Leu

Les ouvrages de protection et d'endiguement à l'embouchure des ravines Petit Etang et Grand Etang nécessitent des travaux de confortement.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la compétence GEMAPI du TCO, tant sur le volet inondation par débordement de cours d'eau que sur le volet de défense contre la mer et de gestion du trait de côte.

Ils consistent à :

- désensabler une partie de l'embouchure de la ravine (les sédiments retirés seront disposés dans des zones en érosion situées sur la commune de Saint-Leu) ;
- restructurer des enrochements libres de la berge en rive droite;
- conforter le mur moellon et sa semelle en rive gauche par des enrochements libres ;
- restructurer l'épi rocheux maritime présent dans le prolongement de la rive gauche.

Ces travaux d'un montant de 600 K€ devraient être financés à 80% par l'État (DSIL - Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et à 20% sur le budget GEMAPI du TCO.

La fin des travaux est prévue pour novembre de cette année.

PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

Soutien à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de communication sur les espèces menacées de la côte sous le vent

La Société Réunionnaise pour l'Etude et la Protection de la Nature (SREPEN), qui a répondu à l'appel à projet national « MOBBIODIV » lancé par l'Office Française de la Biodiversité (OFB) en 2020, a été retenue pour mener des actions de sensibilisation et de mobilisation citoyenne axées sur les espèces menacées présentes sur le littoral allant de la côte ouest au sud de La Réunion. En partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM), le projet comporte 6 actions à destination des scolaires, des usagers des espaces littoraux, des professionnels (collectivités, bureaux d'études, filière horticole) et du grand public.

Le TCO a inscrit dans son projet de territoire des orientations en faveur de la valorisation et de la protection de la biodiversité.

Six actions seront développées dans le cadre de ce projet :

- Sensibiliser les usagers des espaces littoraux ouest et sud aux enjeux de conservation des euphorbes et de leur habitat;
- Sensibiliser les scolaires aux enjeux de conservation des espèces ligneuses de la bande ad littorale xérophile;
- Action de mobilisation citoyenne pour la découverte des espèces par le jeu et la participation ;
- Former les agents des collectivités, des bureaux d'études et les gestionnaires à la reconnaissance des espèces, aux enjeux de conservation et aux méthodes d'entretien et de restauration des reliques de la bande ad littorale xérophile;

- Sensibiliser les communes, les gestionnaires et les propriétaires fonciers aux enjeux de conservation des espèces d'euphorbes littorales et de leur habitat ;
- Sensibiliser la filière horticole à la traçabilité des productions pour la conservation des espèces menacées de la bande ad littorale xérophile.

Les élus ont validé l'aide financière de 15 000 € pour ce projet.

HABITAT

La Caisse d'allocations familiales participe au fonds mutualisé pour l'amélioration de l'habitat du TCO

Afin d'apporter une solution aux familles qui en ont besoin, le TCO souhaite déployer sur son territoire une démarche opérationnelle expérimentale et multi-partenariale visant à mutualiser un fonds pour l'amélioration de l'habitat. Cette démarche consiste à soutenir financièrement et techniquement les ménages ne pouvant prétendre aux dispositifs d'aide de droit commun pour l'amélioration de l'habitat.

A terme au TCO, trois modes d'interventions opérationnelles seront mis en place : la régie intercommunale de travaux, le marché de maîtrise d'œuvre et l'Auto Réhabilitation Accompagnée (ARA).

Les enquêtes réalisées par le PILHI ont permis de recenser environ 800 familles potentiellement éligibles à ces dispositifs.

Au moins 80 chantiers par an seront réalisés sur l'ensemble des communes du TCO.

Les élus communautaires ont validé la participation de la Caisse d'allocations familiales au fonds mutualisé pour l'amélioration de l'habitat, à hauteur de 50 000 €.

Lancement d'une étude sur le logement vacant

Le Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne a référencé lors des réactualisations des secteurs prioritaires un nombre important de logements vacants (+de 500). Ces logements échappent à toutes politiques visant à la résorption de l'habitat indigne et accentuent d'une certaine manière, les difficultés d'accession à un logement. Afin d'établir un état des lieux exhaustif, le Bureau Communautaire a validé la mission confiée à l'Agorah pour la réalisation d'une étude sur le logement vacant sur le territoire de la côte Ouest.

Les objectifs visés par l'étude sont de mieux connaître le parc de logements vacants sur le territoire Ouest ; d'identifier les propriétaires ; et de mettre en place des méthodes de lutte contre les logements inoccupés.

PORT DE PLAISANCE

Modernisation de pontons sur le port de la Pointe des Galets

Des premiers travaux doivent être engagés rapidement sur les équipements les plus endommagés, dont les pontons qui ne garantissent plus un bon amarrage des navires et ne permettent plus une circulation en toute sécurité des amodiataires. Ces travaux garantiront aux usagers actuels et futurs des ports de plaisance (amodiataires et touristes), des solutions fonctionnelles et durables pour amarrer leurs navires, ainsi qu'un accès

sécurisé aux navires. Ils permettent aussi un développement du port de plaisance par une meilleure fonctionnalité des pontons.

Le montant des travaux est estimé à 300 000 €.